



EXTRAIT N°92/2024 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024

Date de la convocation :
Le 25 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents 19
Procurations 6
Absents 6
Excusés 2

En cours de Séance :

Présents 18
Procurations 6
Absents 6
Excusés 3

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Eliane Mme MIEVILLY, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, Mme FRANCOIS Francine

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne, (procuration à M. ADELE Claude), Mme LEGIEL Eliane, (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. PALIX Pierre), Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à Mme MARLIACY Danielle), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. THELESTE Johan, (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme RIERNY Sandrine, M. MARLET Camille,

ABSENTS NON-EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand, M. DELPHIN Laurent M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

Le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en son article L 1612-1, permet au Maire dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, y compris les décisions modificatives et ce jusqu'à l'adoption de ce budget. Il peut mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Le CGCT permet également au Maire, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. L'assemblée délibérante peut se prononcer à tout moment et autant de fois qu'elle le juge nécessaire dans la limite du délai légal fixé par la loi.

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits de reports..

BUDGET VILLE - Montants autorisés pouvant être engagés et mandatés en investissement avant le vote du budget primitif 2025			
Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2024 (BP, BS, DM, hors reports)	Montants autorisés avant le vote du BP 2025	
		Articles - Libellés	Montants
20 – Immobilisations incorporelles	623 040,61 €	2031 - Frais d'études 2051 - Concessions et droits similaires <i>Total Chapitre 20</i>	60 000,00 € 70 000,00 € 130 000,00 €
	2 936 412,00 €	2111 - Terrains	350 000,00 €

		21351 - Instal. Générales, agencemts, aménagems des constr. Bât. Publics	50 000,00 €
		2152 - Installations de voirie	50 000,00 €
		2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	200 000,00 €
		21838 - Autre Matériel informatique	250 000,00 €
		21848 - Autres Matériels de bureau et Mobiliers	100 000,00 €
		2188 - Autres immobilisations corporelles	100 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles		Total Chapitre 21	1 100 000,00 €
23 – Immobilisation en cours	4 515 603,00 €	2313 - Constructions 2315 - Installations, matériel et outillage techniques 2316 - Restauration des biens historiques et culturels	300 000,00 € 300 000,00 € 100 000,00 €
		Total Chapitre 23	700 000,00 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	8 075 055,61 €	Total des chapitres 20, 21, 23	1 930 000,00 €
Un quart des dépenses totales d'investissement hors dette	2 018 763,90 €		

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 décembre 2024

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

